



Port du masque obligatoire dans la rue

COVID-19 - Renforcement des mesures de freinage contre l'épidémie dans les Yvelines

Le Premier ministre a annoncé le placement des départements d'Ile-de-France en surveillance renforcées en raison de la dynamique épidémique. Les nouvelles opérations de dépistage, notamment en milieu scolaire, associées à la mise en oeuvre d'un traçage renforcé des contaminations, doit permettre de casser les chaînes de contamination.

Le préfet des Yvelines a par ailleurs immédiatement renforcé les mesures de contrôle dans le département. Ainsi, une fête clandestine a été interrompue par le groupement de gendarmerie départementale des Yvelines dimanche 28 février, et 96 personnes ont été verbalisées au cours de l'opération.

Le préfet des Yvelines appelle tous ceux qui le peuvent à privilégier le télétravail dans les jours et semaines qui viennent.

En outre, le préfet des Yvelines a pris deux mesures fortes qui visent à freiner l'évolution de l'épidémie :

- L'obligation du port du masque dans l'ensemble du département (arrêté préfectoral annexé) ;**
- L'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique dans l'ensemble du département (arrêté préfectoral annexé).**

Le préfet rappelle que les rassemblements de plus de six personnes sont interdits, en particulier sur les lieux de consommation de boissons à emporter. Des contrôles renforcés seront réalisés pour s'assurer du respect de cette règle.



Enfin, grâce à l'allocation de doses de vaccin supplémentaires, le préfet des Yvelines a décidé, avec la directrice de la délégation départementale des Yvelines de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'ouverture de quatre nouveaux centres de vaccination à Sartrouville, Saint-Cyr-l'école, Les Mesnuls et Crespières. Les neuf centres existants bénéficieront par ailleurs d'allocations renforcées qui permettront d'ouvrir de nouveaux créneaux de rendez-vous.

C'est par cette stratégie fondée d'une part sur le ralentissement de la circulation du virus et d'autre part sur l'accélération de la couverture vaccinale, que nous réussissons collectivement à durablement endiguer l'épidémie.

Le préfet des Yvelines poursuit les échanges avec les élus du département sur les éventuelles autres mesures additionnelles qui pourraient être prises.

Document(s)

[arrêté portant obligation du masque sur le 78](#)
[interdiction de l'alcool sur la voie publique](#)